

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Développement des itinéraires cyclables sécurisés. 5 projets retenus dans les Landes dans le cadre de l'appel à projets « Fonds mobilités actives - Aménagements cyclables »

Mont-de-Marsan, le 23/09/2020

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Vélo et du contexte de crise sanitaire, le ministère des transports a lancé début juillet un nouvel appel à projets « Fonds mobilités actives - Aménagements cyclables » visant à soutenir le déploiement d'itinéraires cyclables structurants dans tous les territoires.

L'objectif est de soutenir financièrement les collectivités maîtres d'ouvrage dans leurs projets de pérennisation des pistes cyclables de transition (installées à la fin de la période de confinement), de réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et de suppression des interruptions de pistes cyclables.

Il s'agit ainsi de relier dans les meilleures conditions de sécurité, des zones d'emploi, d'habitat, des établissements d'enseignement et de formation, de mieux desservir les pôles d'échanges multimodaux, sur tous les territoires urbains, péri-urbains, ruraux. Le taux de subvention des projets par l'État peut monter à 60 %.

5 dossiers présentés par les intercommunalités, accompagnées par les services de l'État dans les Landes pour leur élaboration ont été retenus pour un montant global de plus de **850 000€ d'aides de l'État**

Les 5 projets retenus :

Mont-de-Marsan agglomération.

- Aménagement cyclable reliant le quartier Barbe d'Or au centre-ville

Communauté d'agglomération du Grand Dax.

- Création d'un itinéraire cyclable reliant la gare de Dax au pont des arènes
- Connexion nord-sud de la piste cyclable reliant la place Joffre au parking des berges,

Communauté de communes du Seignanx.

- Réalisation de pistes cyclables et voies vertes reliant les communes d'Ondres et St-Martin de Seignanx.

Communauté de communes des grands lacs.

- Projet de liaison de piste cyclable reliant la gare d'Ychoux à la piste cyclable existante menant à Parentis en Born.

Ces opérations entrent pleinement dans le champ d'application de la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019. L'ambition majeure de cette loi est d'améliorer concrètement la mobilité du quotidien et d'apporter à tous et partout des solutions alternatives à l'usage individuel de la voiture.

Contact presse

Tél. : 05 58 06 72 49 / 06 32 63 68 82
Mél. : pref-communication@landes.gouv.fr

Préfecture des Landes
26 rue Victor Hugo
40 021 Mont-de-Marsan Cedex
www.landes.gouv.fr

